

*Loi organique de 1983*

Je ne sais pas si ce projet de loi vise à mettre de l'ordre dans la hiérarchie gouvernementale. Si je ne m'abuse cet ordre est établi selon la date où les différents députés prêtent leur serment de ministre. En conséquence, il me semble assez aberrant que le ministre occupant le douzième rang ait préséance sur celui dont le nom figure au troisième rang et réponde à des questions portant sur un point faisant normalement partie des compétences du troisième ministre sur la liste.

Je présume que c'est le projet de loi à l'étude qui devrait mettre un peu d'ordre dans l'énorme machine du ministère des Affaires extérieures en créant trois ministères, ce qui s'imposerait selon le projet de loi. A une époque on comptait quelque dix sous-secrétaires et sous-secrétaires adjoints dans ce ministère. Il y a sept à dix jours, j'ai découvert que le nombre de sous-secrétaires adjoints ou suppléants était passé à 42. Peut-être la création de ministres au lieu de ministres d'État donnera-t-elle aux membres du cabinet suffisamment de pouvoir pour garder le contrôle sur les postes aux échelons supérieurs du ministère des Affaires extérieures.

On songe à intégrer le Service des délégués commerciaux à Ottawa au ministère des Affaires extérieures et à installer les délégués commerciaux qui ont servi à l'étranger sous le même toit que les employés des Affaires extérieures lorsqu'ils sont au Canada. Je ne saisis pas très bien la raison d'être de ce projet. Ayant travaillé pendant bon nombre d'années au ministère des Affaires extérieures, il m'a toujours semblé que les délégués commerciaux étaient bien intégrés aux opérations des missions à l'étranger. Je peux donner cinq, six, sept ou huit exemples d'endroits où c'était le cas. Le Service des délégués commerciaux relevait directement du ministère de l'Industrie et du Commerce. Au cours de réunions quotidiennes, les autres membres du poste apprenaient comment les délégués commerciaux à l'étranger trouvaient des marchés pour nos produits.

Et maintenant on nous fait savoir que le Service des délégués commerciaux est passé du ministère de l'Industrie et du Commerce au ministère des Affaires extérieures pour des raisons administratives à Ottawa. Il s'ensuit qu'il faut nommer un ministre d'État (Commerce international) pour s'occuper de leurs affaires dans ce ministère ou, comme le propose le projet de loi, un ministre au Commerce international. Le problème est peut-être, monsieur le Président, que le ministre d'État (Commerce international) n'a pas la haute main sur les délégués commerciaux placés sous lui, et c'est ce qui fait qu'il faut qu'il soit ministre. Ce ministère triple, tricéphale faudrait-il dire, est un monstre à trois têtes, si me vous permettez de traduire à votre intention, monsieur le Président. Le ministère des

Affaires extérieures est un monstre à trois têtes. Les monstres, ce n'est pas ce qui manque. Ils en ont ramassé une couple, et maintenant il leur en faut trois, qu'ils ont décidé d'affubler du titre de «ministre monstre», par ce projet de loi.

● (1730)

Les amendements présentés par mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), ont pour but de rétablir les désignations qu'ils devraient avoir, puisqu'ils ne sont pas à la tête d'un ministère à part entière. Il faudrait qu'ils continuent à s'appeler, par exemple, ministre d'État chargé du Commerce international. Cela fait tomber les parenthèses, et c'est toujours cela de fait. Je félicite le député d'avoir présenté un amendement qui supprimerait ces parenthèses qui figurent à la liste des ministères du harsard le mercredi. Il en va de même pour la motion n° 3, «ministre d'État du Commerce extérieur» et encore de la motion n° 7, «ministre d'État du Commerce international». Il y a trois ministres pour un même ministère, et il est dit dans les articles suivants du projet de loi que le «ministre» fera ceci et qu'il fera cela. On lit à la partie 1(2):

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (appelé ministre dans la présente partie).

Et voilà qu'ils présentent maintenant deux ministres de plus dans cet article. Le moins qu'on puisse dire de ce texte, c'est qu'il est très négligé. On y reconnaît la griffe de ces brillants sujets de l'organisation qui décident de tout chambarder, pour satisfaire peut-être les destinataires de ces titres, pour qu'ils puissent se persuader qu'ils sont vraiment ministres et non simplement ministres d'État.

Je ne sais pas si l'un ou l'autre de ces ministres a fait en sorte que ce projet de loi soit rédigé de cette façon. Mais si l'on se reporte au tableau des précédents qui figurent au plus récent harsard du mercredi, on constate qu'il y a en fait neuf ministres d'État chargés d'un éventail d'activités gouvernementales: Relations extérieures, Commission canadienne du blé, Commerce international, Développement économique, Sciences et Technologie, Multiculturalisme, Santé et Sport amateur, Petites entreprises et Tourisme, et enfin Finances. Va-t-il falloir dans les jours qui viennent nous plier à ce que tous ces ministres d'État, dont certains ont des ministères et d'autres pas, soient appelés, par exemple, ministre de la Santé et du Sport amateur? Le ministre d'État (Finances) sera quelque peu en difficulté, parce que nous avons déjà un ministre des Finances et j'ajouterais, monsieur le Président, que c'est bien assez.